

Carré, Olivier (sous la direction de) *L'Islam et l'État dans le monde d'aujourd'hui*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Politique d'aujourd'hui », 1982. 272 pages.

Norma Salem

Volume 14, Number 4, 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701587ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701587ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Salem, N. (1983). Review of [Carré, Olivier (sous la direction de) *L'Islam et l'État dans le monde d'aujourd'hui*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Politique d'aujourd'hui », 1982. 272 pages.] *Études internationales*, 14(4), 841–842. <https://doi.org/10.7202/701587ar>

titulaire n'est pas l'Homme, mais bien une collectivité et, en second lieu, parce qu'ils n'ont aucun contenu juridique défini; on conçoit donc difficilement comment ils pourraient être reconnus et protégés par le droit positif. Une telle expansion des droits de l'Homme pourrait avoir pour effet non seulement de les dévaloriser, mais aussi de miner le concept même de « droit », le terme « droit » étant pris ici dans le sens de droit subjectif.

À ce sujet, il faut souligner que si les droits économiques et sociaux sont parfois libellés en termes d'objectifs à poursuivre par la politique socio-économique de l'État – le droit au travail, le droit à des conditions de travail justes et favorables, le droit à la sécurité sociale, etc. –, ils peuvent aussi être formulés avec suffisamment de précisions pour que l'on puisse y voir de véritables droits subjectifs. À ce titre, l'action normative de l'Organisation internationale du Travail depuis 1919 est particulièrement illustrative.

Ayant voulu faire une présentation nouvelle des droits de l'Homme, les auteurs ont certainement atteint leur objectif. L'interprétation des dimensions nationale et internationale dans la reconnaissance et la mise en oeuvre des droits de l'Homme favorise bien une compréhension globale de ceux-ci.

Alain BARRÉ

*Département de Relations industrielles  
Université Laval*

CARRÉ, Olivier (sous la direction de) *L'Islam et l'État dans le monde d'aujourd'hui*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Politique d'aujourd'hui », 1982. 272 pages.

Ce volume est un recueil de 13 articles qui couvre, par cercles concentriques, les régions suivantes: 1) le Moyen – Orient arabe, en particulier la Syrie, le Liban et l'Égypte; 2) le Maghreb; 3) l'Iran et la Turquie; 4) le Sud-Est européen et les républiques musulmanes soviétiques; 5) la Chine; 6) la péninsule indienne avec le Pakistan et l'Inde; 7) les pays de l'Insulinde et, enfin, 8) l'Afrique de l'Ouest avec le Niger et le Sénégal.

Cette collection d'articles essaie donc de faire ressortir l'importance de l'Islam au-delà des régions centrales traditionnellement identifiées à cette religion. C'est dans un contexte pareil que les lecteurs seront amenés à re-examiner l'erreur générale d'identifier les Arabes à l'Islam et l'Islam aux seuls Arabes. Ainsi, Denys Lombard, dans son article sur l'Islam dans les pays d'Insulinde, nous rappelle que le nombre de musulmans dans cette région (un total de plus de 133 millions) « dépasse ceux du Pakistan et du Bangla Desh réunis et bien sûr celui de l'ensemble du monde arabophone ».

Chaque article, en lui-même, est très bon. Par exemple, Salim Nasr nous offre un excellent survol des divisions confessionnelles au Liban et de leur impact sur la politique. Alexander Popovic présente un sommaire de ses travaux sur les musulmans des Balkans. Le récit de François Aubin sur l'Islam en Chine est fascinant. La discussion de Jean-Louis Triand nous offre une information globale sur l'Islam au Niger.

Cet ouvrage doit être remarqué et loué. Malgré cela, le lecteur devrait être avisé que cet effort n'est pas toujours compréhensif ni systématique. Pourquoi couvrir le Niger et ignorer le Nigeria? Pourquoi deux articles sur la Turquie et aucune mention de la Libye ou de l'Arabie Saoudite? Pourquoi le Pakistan et l'Inde et pas le Bangladesh? Pourquoi une catégorisation géographique ou, plus exactement, une catégorisation basée sur les États-nations – et pas une catégorisation basée sur le type de rapport entre religion et politique?

Dans sa présentation de la collection, Olivier Carré nous informe que « ce recueil est le fruit de premiers échanges entre chercheurs au sein d'un groupe de travail pluridisciplinaire, non doctrinaire, délibérément informel ».

On notera que chaque article a été centré sur la question de l'Islam et de l'État mais que le livre reste une collection d'articles indépendants car un autre chapitre eut été nécessaire pour retirer en synthèse les conclusions générales sur cette question fondamentale.

On notera enfin comme Olivier Carré l'indique dans sa présentation que les auteurs de ce recueil n'ont pas voulu avoir « à tenir compte d'aucune des coteries de l'orientalisme français ». Il convient de rendre hommage à ce courage.

Norma SALEM

*Centre for Developing Area. Studies*  
*Université McGill*

CRENSHAW, Marthe (Ed.). *Terrorism, Legitimacy and Power: The Consequences of Political Violence*. Middletown (Conn.), Wesleyan University Press, 1983, 174p.

RAPOPORT, David C. et ALEXANDER, Yonah. *The Morality of Terrorism: Religious and Secular Justifications*. New York, Pergamon Press, 1982, 299p.

Ces ouvrages sont des collections d'articles issues partiellement des deux colloques sur le terrorisme tenus ces dernières années aux États-Unis. Le livre édité par Martha Crenshaw a plutôt un caractère politologique tandis que la collection dirigée par David Rapoport et Yonah Alexander contient, comme le suggère son titre, des analyses tant politologiques que philosophiques, historiques et même théologiques. Les auteurs viennent des horizons idéologiques et géographiques fort variés. La plupart sont américains, des universitaires et un diplomate, mais l'on y trouve également des universitaires et des journalistes venant de Grande-Bretagne, d'Afrique du Sud, d'Argentine, du Canada et, bien entendu, plusieurs venant d'Israël, le pays dont le peuple était le premier à subir des atrocités terroristes venant tant d'un État (L'Allemagne nationale-socialiste) que des organisations extraétatiques (OLP et ses alliés).

Avant de procéder à une discussion de divers aspects politiques du terrorisme contemporain, la rédactrice Martha Crenshaw fait quelques observations d'ordre général. Tout d'abord, comment définir le terrorisme? Cette définition ne peut être ni neutre ni simple de nos jours. Si Napoléon utilisait le mot

« terroriste » pour désigner quelqu'un d'idéaliste, prêt à sacrifier sa vie pour la cause, les terroristes d'aujourd'hui donneraient plutôt à ce terme une connotation péjorative. D'où la bataille terminologique interminable qui peut en soi constituer un bon objet d'une étude politique. Pour Martha Crenshaw, une définition compréhensive incluerait des attributs suivants (p. 2):

the systematic use of unorthodox political violence by small conspiratorial groups with the purpose of manipulating political attitudes rather than physically defeating the enemy. The intent of terrorist violence is psychological and symbolic, not material. Terrorism is premeditated and purposeful violence, employed in a struggle for political power.

Ainsi défini, l'on trouve le terrorisme tant dans des pays démocratiques que dans des régimes autoritaires (les régimes totalitaires comme la Chine ou l'URSS n'ont connu, à quelques exceptions près, que le terrorisme perpétré par l'État qui n'entre pas dans la définition de Crenshaw). La légitimité du terrorisme est ensuite analysée en terme de buts et de moyens. Ainsi, continue Martha Crenshaw, (p. 4):

we are more likely to approve the Front de Libération du Québec's (FLQ) blowing up a statue of General Wolf than their kidnapping and assassination of Pierre Laporte.

Irving Louis Horowitz, dont l'article apparaît dans le même livre, se penche sur ce qu'il appelle « la routinisation du terrorisme » et, plus particulièrement, sur ses effets sur les systèmes politiques. Il considère que les démocraties dont le recours au terrorisme est plutôt rare peuvent en même temps subir des activités terroristes dirigées contre elles sans perdre leur stabilité. Or, les dictatures qui semblent mieux protégées contre le terrorisme mais qui elles-mêmes y font recours assez régulièrement, sont en fait extrêmement vulnérables à subir les conséquences politiques d'une attaque terroriste. L'assassinat d'un président américain ne provoquerait guère de per-